

**N° 4873<sup>1</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2001-2002

---

## **PROPOSITION DE LOI**

portant modification de la loi du 5 juillet 1991 portant

- a) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement à la fonction d'instituteur;
- b) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement au certificat de qualification de chargé de direction;
- c) création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire;
- d) dérogation à la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail

\* \* \*

### **PRISE DE POSITION DU GOUVERNEMENT**

**DEPECHE DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS  
AU MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

(29.4.2002)

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous faire part de la prise de position de mon Ministère quant à la proposition de loi citée sous rubrique ayant pour but de supprimer l'article 17 de la loi du 5 juillet 1991 portant entre autres dérogation à la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

Cette position, étant celle discutée et arrêtée par le Gouvernement en Conseil lors de sa réunion du 29 mars 2002, consiste à considérer comme inacceptable pour mon Ministère toute modification dans l'état actuel de la législation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

*Pour le Ministre de l'Education Nationale,  
de la Formation Professionnelle et des Sports*

**Andre WILMES**

*Conseiller de Direction adjoint*

